



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Mars 2020 - n° 03

EDITORIAL

Une mondialisation d'argile

OMC fermée, négociations suspendues, conférence ministérielle reportée... L'organisation paraît la miniature d'une mondialisation interrompue par le Covid-19. A quoi ressemblera le commerce d'une planète confinée?

Crise de l'économie réelle : il est déjà probable que le monde soit confronté à la « plus brutale récession connue de mémoire de contemporain » (*The Economist* 21-27 mars). Une étude récente* envisage entre 1 et 5% de pertes de PIB, selon les régions du monde et suivant deux scénarii principaux: celui, souhaité, de « l'enrayement » (contrôle de l'épidémie, réactions contra-cycliques massives des gouvernements et banques centrales) ou celui, redouté, de la « pandémie » incontrôlée. Les moyens publics dont la mobilisation a été annoncée apparaissent déjà supérieurs à ceux engagés contre la crise financière de 2007-2008 : le plan américain en donne le ton, avec près de 10% du PIB. L'OMC étudie et publiera en avril ses nouvelles prévisions pour le commerce mondial : une forte contraction y est attendue, dont l'ampleur dépendra des réactions gouvernementales et de la durée du confinement.

De manière structurelle, la crise du coronavirus pourrait signer une nouvelle forme de remise en cause du modèle d'échange fondé sur la mondialisation des chaînes de valeurs : par une sorte « d'effet papillon », la fermeture d'une frontière en un point du monde peut entraîner des conséquences insoupçonnées d'interruption de toute une chaîne d'approvisionnement. Cette vulnérabilité met à nu une forme d'impensé concernant la sécurité sanitaire, jumelle inattendue de la plus traditionnelle sécurité alimentaire : une collectivité nationale peut-elle s'en remettre au marché mondial pour garantir son accès à des produits et équipements vitaux pour lutter contre l'épidémie? La question posée par le virus viendra-t-elle renforcer celle que posaient déjà les partisans du découplage des économies américaine et chinoise pour des raisons d'autonomie stratégique? Certains observateurs pressentent déjà la dynamique d'une mondialisation se restructurant autour des grands pôles régionaux d'intégration commerciale, asiatique, européen et américain.

La crise charge enfin les outils de politique commerciale d'enjeux nouveaux. Instrument de politique fiscale, les droits de douane devraient-ils être mis à contribution pour soutenir la croissance? Aux États-Unis, des voix ont réclamé la suspension des tarifs de guerre commerciale contre la Chine. Au G20, cette dernière a posé la question d'un allègement concerté des droits douaniers. Outil micro-économique, la politique commerciale peut être mobilisée pour la lutte sanitaire. Une recherche de l'université de Saint Gall**, montre la prolifération récente des interdictions d'exportation (par exemple sur les masques...) ou de restrictions commerciales unilatérales frappant le commerce des médicaments et équipements médicaux. L'enjeu sera de savoir si des comportements coopératifs à l'échelle multilatérale permettraient de mieux lutter globalement contre la pandémie : le DG de l'OMC a proposé aux leaders du G20 une initiative coordonnée entre l'OMC et l'OMS pour contribuer à lutter contre le COVID-19.

Au total, c'est toute la grammaire actuelle des échanges mondiaux que le Covid-19 pourrait bien affecter. Avec, face à la crise, financière en 2008, sanitaire en 2020, un seul et même recours contre la défaillance du marché mondial : l'Etat keynésien. Et un défi pour la coopération multilatérale.

Jean-Marie PAUGAM

*Groupe Edmond de Rothschild – Publication du pôle de recherche économique – 2 mars 2020

** Global Trade alert. Simon Evenett. www.wita.org/atp-research/tackling-coronavirus-the-trade-policy-dimension

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Conseil général du 3 mars 2020

La réunion a été principalement marquée par la poursuite des discussions sur les sujets stratégiques mis en avant par les États-Unis pour la réforme de l'OMC : conditions de marché des économies, différenciation des PED, causes de la dérive de l'organe d'appel.

• Différenciation des PED

Le Costa-Rica a annoncé renoncer au Traitement spécial et différencié (TSD) pour l'avenir. Le Costa-Rica a annoncé sa décision, qui en fait le 5^e PED depuis le début de l'offensive américaine sur la différenciation entamée en janvier 2019. Il précisait ne renoncer ni au statut de pays en développement, ni à ses droits existants au titre du TSD, ni à rechercher d'éventuelles flexibilités au cas par cas sur des questions sensibles telles que l'agriculture.

Les États-Unis ont rappelé leur proposition en faveur d'une différenciation des PED et indiqué avoir engagé de substantielles discussions bilatérales avec nombre de pays concernés, qui les amenait

à percevoir un niveau de soutien beaucoup plus significatif que celui exprimé en public à Genève. **Surtout, l'ambassadeur américain déléguait pour la première fois un argumentaire relatif à l'un des critères de « graduation » proposés, celui de la participation d'un pays au G20.** Se référant au communiqué des ministres des finances et banquiers centraux qui avait institué le G20 en 1999, il en citait les termes, suivant lesquels **le G20 se voulait « un nouveau cadre de dialogue entre économies systématiquement significatives** (« systemically significant economies »). En s'auto-identifiant par ces termes, les économies participantes avaient selon lui, à l'époque, voulu reconnaître « les changements tectoniques » intervenus dans l'économie mondiale, qui n'avaient fait que s'accroître depuis. Il s'agissait non seulement du commerce (la part des exportations des PED membres du G20 était passée de 9% à 24% depuis, alors que celle de l'Afrique diminuait un peu de 2,8 à 2,7% et que les PMA stagnaient) mais, « au-delà de l'économie, surtout de l'influence » exercées par ces pays. **Les Etats-Unis se réjouissaient de constater que, depuis qu'ils avaient lancé le débat, 2 PED sur les 10 membres du G20 avaient annoncé renoncer au TSD pour l'avenir et déclaraient espérer voir se poursuivre cette dynamique durant sa présidence Saoudienne.** Ils soulignaient une nouvelle fois ne pas demander de renoncer au statut de PED. **Dans l'ensemble les membres ont mieux accueilli cette discussion que précédemment. L'UE a rappelé qu'elle visait à ce que les flexibilités soient disponibles pour ceux qui en avaient réellement besoin.** Le TSD devait ainsi être « plus granulaire », afin de s'adapter au cas par cas aux besoins de ceux qui en feraient la demande. Un grand pays émergent manifestait son intérêt pour la proposition américaine mais réservait sa position sur le critère de graduation lié à l'OCDE. Le Tchad, pour le groupe des PMA, indiquait avoir échangé avec les Etats-Unis et pouvoir poursuivre la discussion.

L'opposition la plus virulente venait de l'Inde et de l'Afrique du Sud, martelant que le TSD était un droit partie intégrante des traités. L'Inde rejetait toute approche au cas par cas pour laquelle il faut apporter la preuve de ses besoins. L'Afrique du sud refusait les critères proposés, en particulier celui du G20, qu'elle considérait comme une simple enceinte de dialogue informel : elle réaffirmait au contraire le mandat de Doha (article 44) instruisant de rendre le TSD effectif, précis et opérationnel. Elle annonçait (à nouveau) une version révisée du document du G90. **La Chine indiquait que sa position sur le TSD demeurerait inchangée.**

- **Economie de marché et participation au système commerciale multilatéral.**

Les Etats-Unis introduisaient leur proposition de décision du conseil général visant à expliciter les conditions d'organisation de l'économie nécessaires à remplir pour pouvoir légitimement participer au système commercial multilatéral. L'ambassadeur américain en exposait d'abord l'esprit : **Il s'agissait, le moment était selon eux mûr pour ce faire, de se reposer des questions de bases sur la raison d'être de l'OMC et ses valeurs.** Cette démarche prenait ses racines dans les accords de Marrakech, les protocoles d'accession à l'OMC et la déclaration de la « trilatérale » de Mai 2018. La vision américaine était que **l'OMC devait promouvoir un « commerce libre et équitable » (free and fair).** **Il était nécessaire de réaffirmer aujourd'hui ce qui paraissait en d'autres temps une évidence implicite car, à défaut, les comportements non compatibles des uns « attaquaient les compromis sociaux » des autres membres. Or, les règles existantes de l'OMC pour assurer une compétition loyale n'étaient pas complètes.** Les Etats-Unis détaillaient ensuite la liste des critères contenus dans son papier : liberté de décision des entreprises (fixation des prix, approvisionnements...), absence d'interférence gouvernementale, standards comptables internationaux, justice indépendante...

Les réactions des membres se révélaient modérées sur la forme, aucun ne rejetant a priori la démarche américaine, la plupart se déclarant prêts à « s'engager constructivement dans la discussion ». Ces réactions se classaient en deux groupes.

Celui des affinitaires, qui prenaient la parole en premier pour accueillir positivement les idées américaines, avec une gamme de nuances allant de la disponibilité d'un membre à co-parrainer le projet américain, l'accord de certain sur les constats opérés par les Etats-Unis et la nécessité d'améliorer les conditions concurrentielles (level playing field) doublé d'une disponibilité à s'engager plus avant dans la discussion, le soutien de principe d'autres pays, donc certain remarquait aussi que les principes américains devraient trouver un champ d'application dépassant largement le domaine des subventions industrielles, pour inclure également l'agriculture. L'Union Européenne se positionnait à mi-chemin,

reconnaissant partager la préoccupation américaine et l'inquiétude sous-jacente sur les conditions d'équité concurrentielle, mais préférant se concentrer sur l'élaboration de règles futures qui permettraient d'y répondre, en particulier en matière de subventions industrielles.

Le second groupe regroupait les membres qui, sans accueillir négativement les idées américaines et tout en déclarant en comprendre l'inspiration, s'interrogeaient sur leur portée et réclamaient des clarifications. On trouvait dans ce camp, **principalement de grands pays en transition et en développement, qui exprimaient quatre réserves fondamentales sur le papier américain.**

- **La première se référait aux autres objectifs de l'organisation tels que résultant de l'accord de Marrakech, que les américains lisaient sélectivement** en oubliant les passages relatifs au « développement durable », au « refus de toute forme de protectionnisme, à l'amélioration de l'emploi des niveaux de revenus et de la demande globale.
- **La seconde se référait à la variété de modèles économiques abrités sous l'égide de l'OMC, dont on rappelait qu'elle n'avait pas vocation à déterminer les politiques économiques domestiques si celles-ci n'emportaient pas de conséquences pour les autres membres.** En réalité « une économie de marché pure » n'avait jamais existé nulle part selon certains. Au contraire des « interventions d'Etat » visaient le plus souvent à compenser les « défaillances de marché » et permettaient ainsi à ces derniers de fonctionner : les interventions étatiques effectuées durant la crise de 2008 l'avaient démontré. Pour ces délégations la portée du papier américain devait dès lors être précisée sur l'ensemble des concepts sous-jacents : qu'impliquait-il pour « le droit à réguler » et le « autonomie des politiques » (policy space)? Que signifiait-il pour les programmes où l'intervention étatique avait pour objet de compenser un dommage historique causé à une communauté? Quelles entreprises étaient couvertes (les hôpitaux demandait un pays?) Quelles interventions publiques étaient en cause? Quels secteurs étaient concernés. Etc...
- **La troisième recommandait de rechercher des solutions opérationnelles aux problèmes posés,** via une mise à jour des accords pertinents de l'OMC, notamment celui sur les subventions.
- **Un grand pays pointait les contradictions américaines, telles qu'elles résultaient de leurs interventions publiques, tant dans leur économie domestique (cas de l'acier et de l'aluminium, agriculture...) que dans leurs accords bilatéraux,** dont celui récemment conclu avec la Chine envoyait en contre-exemple de libre détermination de leurs achats par les entreprises. Un membre se demandait si les Etats-Unis s'estimeraient libres d'adopter unilatéralement des mesures tarifaires contre une économie jugée non conforme?

Enfin, d'aucuns estimaient que si les américains voulaient parler de subventions industrielles, il était préférable qu'ils introduisent une proposition à cette fin. **Le débat sur la nature des économies paraissait inutile et, superfétatoire à trois mois de la CM12.**

- **Organe d'appel (OA)**

Les Etats-Unis présentaient le récent rapport de l'USTR (Publié le 11 février 2020), détaillant la manière dont l'OA aurait à plusieurs reprises transgressé les règles des accords de l'OMC. **La nouveauté de l'intervention de l'ambassadeur des Etats-Unis venait de son insistance à développer des exemples précis illustrant l'accusation « d'overreach » jurisprudentiel, en particulier dans le domaine de la défense commerciale.** Il a rappelé que les Etats-Unis attirent l'attention des membres sur ces différents problèmes depuis de nombreuses années. Il estimait que ce comportement de l'organe d'appel avait miné l'OMC comme forum de négociation de nouvelles règles. L'objectif du rapport américain était de détailler l'analyse, sans « dicter des solutions aux membres ». L'idée est d'aboutir à une compréhension commune du « pourquoi » une telle dérive avait été possible. A défaut, il serait illusoire d'imaginer que l'on pourrait résoudre la question par de nouvelles règles. Sans rejeter la présentation américaine, la grande majorité des membres réaffirmait son attachement à l'organe d'appel. Certains notaient à regret qu'il ne contenait aucune piste de solution. Le groupe des PMA demandait plus de détails sur la discussion du « pourquoi ». La Chine considérait que

les imperfections de l'OA (comme de tout système) ne devraient pas être utilisées pour justifier son blocage. Elle notait la question du « pourquoi », (sur laquelle il était possible de passer des heures...) mais relançait également celle du « comment ». Le temps étant limité, les membres devraient déjà concentrer leurs efforts sur le déblocage des nominations.

De son côté, l'UE estimait que les éléments du rapport n'étaient pas nouveaux et rappelait ses propositions pour trouver une solution. Elle attendait une contre-proposition des Etats-Unis. Le Japon et l'Australie partageaient certaines préoccupations mentionnées dans le rapport. L'Afrique du sud faisait référence au « processus Walker ».

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

Réunions négociation subventions à la pêche

Plusieurs réunions concernant les négociations sur les subventions à la pêche ont été organisées entre le 2 et 6 mars 2020.

Ces réunions ont tout d'abord permis d'examiner différentes contributions concernant la surcapacité surpêche. L'Union Européenne, le Japon, la Corée et Taiwan y ont présenté une révision de leur proposition. Pour mémoire cette dernière consiste en une interdiction des aides à l'exception des aides dont l'éventuel effet négatif est contrôlé via un système de gestion rigoureux (quotas de pêche) et des aides dont l'effet est jugé positif (boîte verte). Les critères définissant la boîte verte ont notamment été durcis. En dépit de ces évolutions, différents membres ont renouvelé leurs critiques : des pays en développement considèrent que la mise en place de dispositifs de gestion fondés sur des données scientifiques leur est difficilement accessible du fait de sa complexité, les Etats-Unis refusent cette distinction entre aide positive et négative : elle est complexe et par ailleurs toute aide, en apportant des ressources financières aux entreprises de pêche contribue au maintien de l'effort de pêche et en conséquence à la surcapacité surpêche. Selon eux, seul un dispositif de plafonnement sans exception (boîte verte) permet de régler ce problème. L'Union Européenne a rappelé les efforts importants qu'elle avait réalisés via les réformes de la politique commune de la pêche pour supprimer les aides négatives et améliorer la gestion de ses stocks. Elle ne pourrait accepter un accord remettant en cause ces réformes. Les pays ACP ont de leur côté présenté une proposition visant à interdire les aides réduisant les coûts opérationnels et coûts en capital des entreprises de pêche. Elle se limite toutefois à la pêche industrielle à grande échelle et exonère de nombreux pays en développement. Le Brésil a présenté une proposition de plafonnement des aides avec une boîte verte limitée. Le plafond serait calculé à partir des aides historiques et l'effort de réduction serait croissant avec le niveau d'aides. Si les partisans d'un plafonnement ont montré un intérêt pour cette proposition plusieurs pays en développement ont souligné leur opposition à un plafonnement se fondant sur les aides historiques qui donnerait un avantage important aux pays qui pratiquent actuellement des aides importantes. L'Union Européenne et le Japon ont rappelé que le plafonnement ne correspond pas au mandat de négociation qui consiste en l'interdiction des aides négatives. Une proposition de l'Inde sur le traitement spécial et différencié n'a pu être discutée. Elle prévoit des exonérations importantes pour les PED dans leurs ZEE. Le président a sollicité des réactions écrites des membres.

Lors d'une réunion de chefs de délégation le 6 mars, le président du groupe de négociation a souligné les délais contraints pour parvenir à un accord. Il a annoncé son intention de proposer rapidement un projet de texte d'accord qui serait la base des futurs travaux de la négociation. Une première proposition concernant la surcapacité surpêche a été transmise aux délégations le 9 mars. Comme convenu lors de la réunion des chefs de délégation elle se limitait à la prohibition des aides, une proposition concernant le plafonnement devant être transmise ultérieurement. Elle consiste en une interdiction des aides réduisant les coûts opérationnels et coûts en capital de navires visant des stocks dont le niveau d'exploitation n'est pas compatible avec leur maintien à un niveau durable. Ce niveau durable est défini par le membre à partir du rendement maximum durable ou d'autres références. Les aides restent autorisées si le membre démontre l'existence de politiques permettant le maintien des stocks à un niveau durable. Différents points restent à éclaircir tels que la prise en compte de politiques et soutiens visant à la reconstitution des stocks, la définition d'une liste d'aides positives

exonérées (boîte verte) et l'utilisation de références scientifiques pour la définition du niveau durable des stocks.

Les réunions de discussion de ce texte n'ont pu avoir lieu. Le président a sollicité des remarques écrites des membres mais n'a pas indiqué à ce stade les modalités pratiques de poursuite de la concertation ni de calendrier pour la fourniture de textes de négociations sur le plafonnement et les autres sujets de la négociation (pêche INN, surpêche).

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

Comité des négociations commerciales (réunion informelle des chefs de délégation) du 2 mars 2020

Etat des lieux sans surprise du directeur général et des présidents de groupes de négociation, qui appelaient, chacun à sa manière, à "intensifier les efforts", "prioriser" les enjeux, faire preuve de "pragmatisme et de flexibilité", pour obtenir des résultats concrets à la 12^e conférence ministérielle, sur la route de laquelle chacun constatait le retard actuel de l'organisation. Roberto Azevêdo estimait que « chaque réunion ministérielle est différente » mais que les leçons du passé invitaient à se souvenir que « ce qui y est réalisable est largement déterminé à Genève ». En conséquence il invitait les membres à considérer réalistement les résultats atteignables, au sein de trois « paniers ».

- **Le multilatéral**, au sommet duquel la négociation pêche, pour laquelle « nous étions en retard » : une élévation du sujet vers le niveau politique était nécessaire. Le DG annonçait son intention de s'y engager, aux côtés du président colombien du groupe de négociation. Venaient ensuite les thèmes de l'agriculture (pour laquelle il appelait à nouveau à se concentrer sur les possibilités de résultats concrets à Noursoultan), le développement et les moratoires (commerce électronique/ADPIC).

- **Le plurilatéral**, sur lequel il espérait des progrès des initiatives prises à Buenos-Aires (réglementation intérieure, facilitation de l'investissement pour le développement, MPME et commerce électronique).

- **Les « questions institutionnelles »** telles que la transparence, le fonctionnement des comités réguliers et le règlement des différends, au sujet duquel il ne voyait pour l'instant « aucun chemin clair pour avancer ». Il se tenait en revanche prêt à « offrir ses bons offices » en cas de besoin pour soutenir les participants engagés dans l'élaboration du mécanisme plurilatéral intérimaire.

Enfin, sur la réforme de l'OMC, Roberto Azevêdo réitérait sa position connue, suivant laquelle il était préférable de ne pas perdre d'énergie à négocier le contenu de ce concept mais plutôt d'en rechercher des livrables concrets dans le cadre des documents décisionnels de la conférence.

Les présidents des comités de négociation sur la pêche, l'agriculture et le développement rapportaient leur état des lieux des discussions. Sur la pêche, l'ambassadeur Wills confirmait son intention de proposer un texte unifié d'ici la mi-mars et d'explorer avec les membres la faisabilité d'une réunion de hauts-représentants des capitales d'ici la 12^e conférence. Le président du COASS (agriculture) faisait lire son récent rapport, duquel les principales possibilités identifiées de résultats concrets portaient sur les questions de transparence de l'accès au marché (notification des tarifs appliqués, administration des contingents tarifaires, rapportage sur l'équivalent tarifaire des droits non ad valorem) et dans la notification des restrictions à l'exportation (pour achats de la FAO par exemple).

Des positions exprimées par les membres se détachaient plusieurs points d'attention, au-delà de la réitération de leurs positions déjà connues.

- **Sur l'organe d'appel** : une très large majorité s'inquiétait de la situation de blocage et appelait à une reprise des discussions visant à sa résolution; certains, rappelant que l'organe d'appel faisait partie intégrante des traités d'Uruguay; d'autres, suggérant aux Etats de répondre aux propositions contenues dans le « rapport Walker » ou de lui apporter des alternatives.

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

Comité du budget, des finances et de l'administration (CBFA), le 9 mars 2020

- Sur l'agriculture : la presque totalité des intervenants soulignait l'importance du secteur et des priorités connues (soutiens internes, sauvegarde spéciale, stockage de sécurité alimentaire....) sans la moindre évolution de position. Les membres du groupe de Cairns renchérisaient sur la nécessité de résultats concrets. L'UE en appelait à une approche réaliste qui selon elle pouvait au mieux se dessiner à partir de décisions concernant la transparence et une déclaration sur les travaux futurs. Les PED réclamaient une réduction des asymétries dans les droits à soutiens. **Etats-Unis, Brésil et Canada annonçaient la diffusion d'un projet de déclaration ministérielle sur le SPS, qu'ils voulaient présenter comme un effort pour relancer le travail sur la mise en œuvre effective de l'accord de l'OMC en traitant, sans prétendre le rouvrir ni le renégocier.**

- Sur la pêche, tout le monde affirmait l'importance existentielle du bon aboutissement de la négociation, mais sans se départir des positions connues. L'opposition restait vive entre les partisans d'une « réduction significative » de tous les soutiens, emmenés par les Etats-Unis et recevant l'écho de plusieurs pays (dont la Chine et la Norvège) et les tenants d'une distinction entre « bonnes et mauvaises subventions », tels que l'UE et la Corée.

- Les partisans « habituels » de l'environnement (Suisse, Canada, Nouvelle-Zélande, Costa-Rica), dont l'UE, mentionnaient l'importance du projet de déclaration ministérielle en cours d'élaboration dans le cadre du groupe « FAST » (Friends of Advanced Sustainable Development)

- La réforme de l'OMC faisait l'objet de diverses interprétations : les PED y trouvant prioritairement l'enjeu du développement, d'autres celui de l'agriculture, d'autres celui du règne du droit, d'autres encore visant les subventions industrielles. **Les Etats-Unis mettaient en avant la parution de récente de leur « trade agenda report », lequel accordait un statut « proéminent » à l'OMC et la question de sa réforme.** Ils y diagnostiquaient l'incapacité du système à répondre aux évolutions économiques mondiales (émergence de PED, bouleversements technologiques, affirmation de modèles économiques non fondés sur le marché) et y affirmaient deux priorités structurelles : 1) promouvoir une concurrence libre et loyale, sur la base de conditions de marché (thème devant donner lieu à une proposition de décision formelle du conseil général) ; 2) « réparer la fonction de négociation », ce qui impliquait de se débarrasser du modèle dépassé du traitement spécial et différencié à taille unique et de renforcer la transparence, deux sujets sur lesquels Washington avait présenté des propositions. **Ces questions représentaient les « briques essentielles » (essential building blocs) de l'effort de réforme et « les Etats-Unis continuaient à valoriser l'OMC en dépit de ces défis.»**

On notera enfin une intervention du Royaume-Uni, soucieux d'affirmer sa volonté de contribution au système multilatéral après le Brexit.

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

Le premier comité du budget, des finances et de l'administration s'est tenu en présence du DG de l'OMC. Ce dernier a présenté un bilan des mesures prises depuis son premier mandat, insistant sur 4 thèmes : i/ l'inversion de la pyramide salariale, traitée en remplaçant des grades élevés par le recrutement de personnel moins expérimenté et en gelant les promotions, ii/ l'amélioration de la mobilité du personnel entre les divisions et la mise en place d'une politique contre le harcèlement, iii/ la création du bureau du contrôle interne (OIO) et iv/ la mise en place de nouveaux outils informatiques pour réduire les coûts et améliorer l'efficacité.

Il n'a finalement que très peu abordé sa stratégie pour les mois à venir. Il a remercié les membres de l'adoption du budget et a indiqué qu'une version révisée du budget 2021 sera circulée le moment venu en vue de laisser à son successeur une situation budgétaire solide.

Il a annoncé la diffusion prochaine d'un rapport d'audit qu'il a demandé au bureau du contrôle interne sur les dépenses de l'organe d'appel. Le mandat de ce rapport ne couvre ni l'opportunité du niveau de compensation, ni le fonctionnement de l'organe de règlement des différends dans son ensemble.

Le débat a essentiellement porté sur la proposition du secrétariat d'une mesure exceptionnelle permettant à l'OMC de fonctionner en cas de non adoption du budget et ainsi d'éviter un « shutdown ». Il s'agit, compte tenu de l'expérience récente de 2019 d'avoir à disposition une mesure d'intendance classique. De façon générale, bien accueillie certains détails sont à régler mais ne devraient pas poser de difficultés spécifiques (durée de la mesure, liste détaillée de dépenses autorisées...).

Lors du point classique d'examen des arriérés de contributions des membres et observateurs, un débat a été lancé sur l'application effective de ces règles.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

Réunion de l'Organe de règlement des différends, le 5 mars 2020

L'UE a demandé pour la 1^{ère} fois l'établissement d'un groupe spécial à l'encontre, d'une part, de l'Inde au sujet du traitement tarifaire de certains produits du secteur des technologies de l'information et de la communication (DS582) et, d'autre part, de la Colombie au sujet des droits antidumping sur les frites congelées en provenance d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas (DS591). Les mesures indiennes mises en cause par l'UE concernent l'imposition de droits de douane (allant jusqu'à 20 %) sur un large éventail de produits des technologies de l'information et de la communication tels que les téléphones mobiles et leurs composants, les circuits intégrés ou les instruments d'optique, alors que l'Inde s'était engagée à autoriser le commerce de ces produits en franchise de droits (cf. sa liste de concessions et d'engagements annexée au GATT de 1994). L'UE estime que ces droits de douane, qui affectent les exportations des entreprises européennes à hauteur de 400 millions d'euros par an, sont contraires aux règles de l'OMC, puisqu'ils ne correspondent pas aux droits consolidés figurant dans la liste susmentionnée. A ce jour, trois Membres contestent les mesures tarifaires de l'Inde dans le secteur des TIC : outre l'UE, le Japon et Taiwan ont également porté plainte contre l'Inde au sujet de ces mesures tarifaires.

Dans l'affaire lancée contre la Colombie, l'UE met en cause l'enquête menée par ses autorités sur les importations de frites congelées qui a conduit à l'imposition de droits antidumping. Selon l'UE, de nombreux aspects de l'enquête sont problématiques : l'ouverture elle-même, l'analyse du préjudice et du lien de causalité, le non-respect de certains droits de procédure. Elle reproche par exemple à la Colombie de pas avoir tenu compte des informations sur les exportations fournies par les producteurs européens ayant coopéré et de les avoir remplacées par des informations provenant d'une base de données nationale ainsi que d'avoir publié des données pourtant confidentielles.

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Réglementation intérieure en matière de services, le 5 mars 2020

Très brève réunion ayant essentiellement permis i/ d'informer l'ensemble du groupe des travaux « d'outreach » en cours et ii/ d'expliquer à ceux qui n'étaient pas présents le 26 février les modifications non substantielles faites et les quelques points encore ouverts. En matière de communication, les plus actifs sont : la Turquie à destination des PMA, le Canada vers les francophones, l'Australie avec les pays de l'ASEAN et l'UE avec les membres de l'initiative facilitation de l'investissement non membres de réglementation intérieure en mettant en exergue les points communs entre les deux initiatives qui sont de la « même famille ». A ce stade, les prospects sont nombreux mais pas de nouveau signataire pour le moment.

Contacts : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

L'Inde et la Colombie s'étant opposées à ces demandes de groupe spécial, l'UE devrait de nouveau présenter ses demandes lors de la prochaine réunion de l'ORD ; les deux groupes spéciaux seront alors automatiquement établis.

L'ORD a adopté, par consensus négatif, les rapports de l'Organe d'appel dans l'affaire opposant l'Ukraine à la Russie au sujet de l'importation de matériel ferroviaire (DS499) et dans celle opposant le Canada aux Etats-Unis au sujet des mesures compensatoires visant le papier supercalendré (DS505), et ce malgré l'intervention des Etats-Unis qui ont affirmé que ces rapports, ayant été rendus au-delà du délai de 90 jours prévu par l'article 17.5 du MARD et par des personnes dont le mandat au sein de l'Organe d'appel avait expiré en violation de l'article 17.1 du MARD (la fameuse règle 15), ne pouvaient être qualifiés de rapports de l'Organe d'appel et ne pouvaient dès lors être adoptés selon la procédure prévue à l'article 17.14 du MARD (cad par consensus négatif).

Outre ces critiques devenues habituelles, **les Etats-Unis se sont également livrés à une nouvelle attaque contre l'Organe d'appel et plus précisément contre l'un de ses membres, la chinoise Hong Zhao, qui est la dernière membre encore en exercice** (son mandat prendra fin le 30 novembre 2020). **Evoquant une situation sans précédent, les Etats-Unis ont accusé Hong Zhao d'avoir des attaches avec le gouvernement chinois en violation de l'article 17.3 du MARD. Partant, elle ne pouvait être considérée comme un membre valide de l'Organe d'appel.**

L'initiative désormais soutenue par 121 Membres (le Bangladesh s'est rallié) **pour lancer le processus de sélection des membres de l'Organe d'appel a été rejetée une nouvelle fois par les Etats-Unis.** A noter : l'intervention du Royaume-Uni qui s'est joint à cette initiative en son nom propre.

Enfin, les Philippines et la Thaïlande ont été invitées à poursuivre leurs consultations dans l'affaire les opposant au sujet des importations de cigarettes en provenance des Philippines (DS371). Dans cette affaire, la Thaïlande a été condamnée en 2019 par un groupe spécial de la mise en conformité pour ne pas s'être mise en conformité avec les décisions et recommandations de l'ORD. Elle a fait appel du rapport de ce groupe spécial et son appel est actuellement pendant devant l'Organe d'appel, autrement dit suspendu *sine die* du fait de la paralysie de ce dernier depuis le 11 décembre 2019. Dans ces circonstances, **les Philippines ont décidé, fin février 2020, d'exercer leurs droits au titre de l'article 22.2 du MARD : elles ont demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la réunion de l'ORD pour que celui-ci les autorise à suspendre des concessions à l'égard de la Thaïlande.** A l'appui de leur demande, les Philippines ont mentionné un mémorandum d'accord conclu avec cette dernière en 2012 sur la chronologie des procédures au titre de l'article 21.5 (procédure de mise en conformité) et de l'article 22.6 du MARD (procédure concernant la compensation et la suspension de concessions). **La Thaïlande s'est opposée à cette demande en faisant valoir que celle-ci posait une question systémique : en effet, si elle était accueillie favorablement, cela signifierait que toutes les parties ayant des appels en cours devant l'Organe d'appel pourraient demander à l'ORD l'autorisation d'imposer des mesures de rétorsion sans attendre l'issue de ces appels (à ce jour, 10 appels sont pendants).** Selon la Thaïlande, la paralysie de l'Organe d'appel ne saurait justifier de telles actions unilatérales de la part des Membres.

La prochaine réunion de l'ORD qui devait se tenir le 30 mars a été reportée en raison de la crise du coronavirus.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Comité des marchés publics, le 26 février 2020

Dans l'attente de son accession à l'accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP) à titre individuel, le Royaume-Uni a participé à cette 1^{ère} réunion post Brexit en qualité d'observateur, conformément à l'article XXI.4 de l'AMP révisé.

S'agissant des accessions à l'AMP en cours de négociation, **la Chine a été invitée à améliorer son offre d'accès au marché, la dernière version diffusée en octobre 2019 n'étant pas encore jugée satisfaisante. Le Tadjikistan a présenté sa 5^{ème} offre révisée, diffusée aux Parties le 12 février 2020, qui a été plutôt bien accueillie, à**

l'exception notable du système de préférence des prix pour les opérateurs nationaux. La Macédoine du Nord, dont l'UE soutient très fortement la candidature, n'a pas été en mesure de présenter son offre finale, en raison de divergences persistantes avec certaines Parties, dont les Etats-Unis et l'Australie. Les candidatures de la Russie et de la République kirghize n'ont, quant à elles, enregistré aucun progrès. Enfin, conformément à l'engagement pris lors de son adhésion à l'OMC en 2015, le Kazakhstan a présenté sa demande d'adhésion à l'AMP.

La Suisse a informé les Parties qu'elle devrait déposer son instrument d'acceptation de l'AMP révisé au comité « marchés publics » au plus tard en décembre 2020, de façon à ce que l'AMP révisé et la législation mise à jour sur les marchés publics fédéraux et cantonaux entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021. La Suisse est la dernière Partie à devoir ratifier l'AMP dans sa version révisée de 2014.

Un atelier sera organisé le 8 octobre 2020 sur l'amélioration de l'échange d'informations entre les Parties sur les sujets liés aux marchés publics. Deux thèmes ont d'ores et déjà été fixés : (i) comment les processus de marchés publics peuvent-ils être menés de manière à protéger et à faire progresser les normes de travail tout en respectant les engagements commerciaux internationaux ? (proposition du Canada) et (ii) comment les progrès numériques peuvent-ils soutenir le commerce et la concurrence dans les marchés publics ? (proposition de l'UE, Ukraine, Nouvelle-Zélande et Canada).

Enfin, la transparence des travaux du comité a été mentionnée. Les Parties seront en effet invitées à se pencher lors de la prochaine réunion du comité sur la question de la diffusion des documents futurs et des documents historiques relatifs à la renégociation de l'AMP.

La prochaine réunion du comité AMP se tiendra le 6 mai 2020.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

VIE DE L'ORGANISATION

Mesures prises par l'OMC dans le cadre de l'épidémie de CoVID 19

Depuis le 16 mars, les membres de l'OMC ne sont plus autorisés à entrer dans le bâtiment de l'OMC. L'ensemble du secrétariat est en télétravail. Les réunions physiques y sont suspendues jusqu'à fin avril. Les mesures seront réévaluées en fonction de la situation sanitaire.

Depuis le 12 mars toutes les réunions initialement prévues sont annulées ou reportées. Aucune nouvelle date n'est prévue à ce jour. Des réflexions sont en cours pour organiser des réunions en visioconférence (avec interprétariat simultané) mais cela n'a pas encore pu être mis en place.

Compte tenu de l'évolution en cours, **les membres sont convenus à l'issue d'une consultation écrite le 17 mars que la 12^{ème} conférence ministérielle (MC12) devait être reportée.** Dès que les conditions le permettront, les membres devront aborder cette question lors d'un Conseil général extraordinaire. Le nouveau président du CG, David Walker et le DG ont tenu le 23 mars des consultations téléphoniques avec les membres pour recueillir leur opinion préliminaire. Les deux options actuellement sur la table en terme de date sont : soit un report à décembre 2020 (très proche des élections américaines), soit un report d'un an en juin 2021.

Liste des nouveaux présidents des organes de l'OMC pour 2020

Le consensus a été atteint pour les présidences de comités suivants :

Conseil général : S.E. M. David WALKER (Nouvelle-Zélande)

Organe de règlement des différends :
S.E. M. Dacio CASTILLO (Honduras)

Organe d'examen des politiques commerciales :
S.E. M. Harald ASPELUND (Islande)

Conseil du commerce des marchandises :
S.E. M. Mikael ANZÉN (Suède)

Conseil du commerce des services :
S.E. M. Hung Seng TAN (Singapour)

Conseil des ADPIC :
S.E. Mme Xolelwa MLUMBI-PETER (Afrique du Sud)

Comité du commerce et du développement :
S.E. M. Mohammad Qurban HAQJO (Afghanistan)

Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements :
S.E. M. Refiloe LITJOBO (Lesotho)

Comité du budget, des finances et de l'administration :
S.E. M. Manuel TEEHANKEE (Philippines)

Comité du commerce et de l'environnement :
S.E. M. Chad BLACKMAN (Barbados)

Comité des Accords commerciaux régionaux :
S.E. M. Martins KREITUS (Lettonie)

Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances :
S.E. M. Rashidi SAID (Malaisie)

Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie :
M. Stephen FEVRIER (Sainte-Lucie)

Organisation en télé-travail de la délégation de la France auprès de l'OMC

Dans le cadre du plan de continuité de l'activité de la mission de la France auprès des organisations internationales en Suisse, la délégation auprès de l'OMC est organisée en télétravail jusqu'à nouvel ordre. L'opportunité d'une publication de ses «Brèves de l'OMC» pour le mois d'Avril sera examinée en fonction de l'actualité de l'organisation durant les semaines à venir.



CALENDRIER DE L'OMC

Toutes les réunions de l'OMC sont suspendues
jusqu'à fin avril 2020.

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publications : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon – Parution le 30/03/2020